

RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21
GUY HASCOËT, Secrétaire d'État à l'Économie solidaire
"Économie solidaire et développement durable"
7 décembre 2001

Introduction FRANCOIS GOURDON, Président du Comité 21

: Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux de vous recevoir au nom du Comité 21. Je tiens tout particulièrement à vous remercier de votre soutien pour 2002, au sein du programme "Entreprise 21", avec notamment deux grandes directions :

- identifier des filières de commerce équitable, des achats des entreprises, des collectivités, des administrations,
- intégrer les systèmes d'aide à l'économie solidaire dans notre moteur de recherche permettant de répondre aux besoins des aides publiques et privées du développement durable.

Le Comité 21 est particulièrement attaché, dans l'ensemble de ses programmes et des consultations de ses adhérents, à intégrer la solidarité non seulement entre les générations, mais aussi entre les populations d'aujourd'hui, entre le Nord et le Sud et également, il ne faut pas l'oublier, au sein de nos propres sociétés où subsistent encore de nombreuses exclusions.

Cet objectif de solidarité est d'ailleurs inscrit de façon très forte dans nos actions de contribution à Johannesburg, lesquelles sont décrites dans les fiches qui vous ont été remises à l'accueil.

Je voudrais rappeler également que nous organisons les 13 et 14 décembre prochains, à la Maison de la Radio, un séminaire sur la préparation de Johannesburg, avec de très nombreux journalistes et des experts du développement durable. Ce séminaire sera consacré aux enjeux du développement durable et à la préparation de ce sommet important auquel le Comité 21 entend apporter une contribution concrète grâce à la diversité de ses adhérents.

Si vous me le permettez, monsieur le Ministre, je voudrais vous donner les prochaines rencontres. Nous organisons deux petits-déjeuners avant la fin de l'année :

- le 18 décembre, Yves Cochet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- le 21 décembre, avec François Roussely, Président d'EDF, qui viendra présenter en avant-première l'Agenda 21 du groupe.

Nous sommes heureux de constater l'évolution du travail engagé par le Comité 21 en avec la Charte des Entreprises publiques pour le développement durable.

- le 17 janvier, avec Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'Etat au Logement.
- en février, avec Jacques Pétry, Président de SITA.

Monsieur le Ministre, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous présenter. Je suis moi-même maire d'une commune et je vous connais depuis longtemps, par vos travaux en particulier le livre que vous aviez consacré aux déchets.

Je voudrais rappeler vos trois grandes caractéristiques, vos trois éléments forts :

- Vous êtes DUT Génie de l'environnement, et depuis investi toujours dans l'environnement, vous avez créé de nombreuses associations. Je citerai notamment Chantier Nature qui travaille sur l'insertion sociale et économique dans le Nord-Pas-de-Calais.

– Militant "Vert", vous êtes l'un des fondateurs du mouvement d'écologie politique "Les Verts" en 1984 et vous avez été élu porte-parole des Verts en 1995.

– Vous avez exercé une autre fonction, peut-être la plus importante, d'élu, de conseiller municipal de Lille, puis de conseiller régional, Vice-Président du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, député Vert et maintenant Secrétaire d'État à l'Économie solidaire.

Effectivement, l'aide sociale est une des grandes composantes du développement durable, qui commence à être intégrée. C'est pour cette raison que nous sommes heureux de vous écouter, monsieur le Ministre.

Exposé de GUY HASCOËT

Bonjour à tous. C'est avec un certain plaisir que je me trouve ici, parce que c'est peut-être la première fois qu'on me demande officiellement de faire la liaison entre les deux thèmes : économie solidaire et développement durable.

Presque toutes les personnes ici présentes connaissent bien les articulations de l'analyse du développement durable, les différentes initiatives qui ont pu être prises depuis un peu plus de dix ans, la manière dont elles se déclinent dans le champ de la société civile, dans le monde de l'entreprise et dans celui des institutions publiques. La seule question que nous devons, sans doute, nous poser du point de vue de l'Institution, de l'organisation juridique, des moyens consacrés à telle ou telle orientation, est la suivante : qu'est-ce qui est favorable à accompagner les mutations, à les déclencher, ou simplement, parfois, à les autoriser ?

J'ai lu un article de quelques grands rapporteurs de l'Assemblée avant-hier et je me suis dit que, décidément, nous avons déjà un titre de film pour cela : *"Les papys font de la résistance."* Nous avons parfois le sentiment que tout a été dit, que, sur les incertitudes de l'avenir, les possibilités et les ouvertures technologiques, économiques et les obligations socioéconomiques et éthiques à changer et à organiser ces changements, tout est déjà connu. Néanmoins, il en existe encore qui ont fait métier de la malhonnêteté intellectuelle, car un certain nombre de grandes causes et d'analyses ont pu être mises en doute il n'y a encore pas si longtemps. Je n'ai jamais oublié ces quelques grandes pétitions scientifiques au moment de Rio, qui affirmaient que l'effet de serre n'existait pas et qu'il s'agissait d'un "baratin" d'écologistes, si vous me permettez cette expression. En dix ans, là où il y avait un début d'interrogation, une véritable prise de conscience s'est installée.

La question est donc maintenant de savoir quels sont les mécanismes, domaine par domaine, quelle est l'organisation collective qu'il faut produire nationalement dans l'espace régional dans lequel nous nous inscrivons -pour nous l'Union européenne- ou à l'échelle internationale, pour que les déséquilibres ne s'accroissent pas, pour que les questions et les contraintes soient intégrées et prises en charge dans le développement.

De ce point de vue, la liaison dans les deux thèmes se fait parfaitement, tout est à interpeller. Pour avoir été, et être toujours d'ailleurs, à l'affût de tous les progrès, par exemple en matière d'énergie propre, je considère que nous ne pouvons pas rester dans une logique de confrontation entre le libéralisme d'un côté, sans préoccupations écologistes, ou le conservatisme contingenté dans un service public, dont les termes se définiraient comme il y a quarante ou cinquante ans. Nous ne ferons pas le XXI^e siècle comme nous avons fait le XX^e.

Alors, quel mode dynamique faut-il produire, qui garantisse l'intérêt général, projette le service public, laisse sa place aux acteurs privés et, surtout, favorise toutes les initiatives qui contribuent ou qui convergent à organiser les mutations que nous attendons ? Je ne vais pas m'étendre, mais, que ce soit pour l'agriculture, l'énergie, le transport ou la gestion de l'eau, nous voyons que, pour l'instant, malgré les discours et les prises de conscience, les mobilisations individuelles

-l'individuel étant, dans mon esprit, aussi bien l'individu, que la société de personnes ou que l'entreprise en tant que collectivité de projets- se font jour. Des gens ont compris ou essaient de traduire dans leurs propres responsabilités la prise en compte de ces problématiques.

Parallèlement, pour autant, si nous regardons les paramètres d'ensemble, nous continuons à glisser dans une incapacité d'aborder une rupture dans la gestion des ressources ou, de manière dynamique et très volontariste, vers des mutations technologiques qui accompliraient cette nouvelle approche du développement durable.

Lorsque je suis arrivé aux responsabilités qui sont les miennes, avec une connaissance réelle de l'ensemble du paysage qui compose le champ de l'économie sociale et solidaire, mais finalement sans avoir jamais eu -alors que je pourrais le dire dans l'énergie, le transport, l'agriculture, par les responsabilités d'élu ou de militant que j'ai exercées- à analyser la structure stratégique de ces dossiers et la manière de les réorienter, je me suis trouvé dans un débat différent que je voudrais soumettre à votre sagacité.

D'abord, en terme de modèle démocratique, à moins que l'on considère qu'il existe une issue autoritaire -pour ma part j'ai toujours écarté ce point d'emblée-, cela veut dire que nous sommes bien, pour accomplir une prise en compte de la conscience citoyenne sur ces enjeux, dans un esprit de promotion dans le maximum de territoires, d'une logique qui donne la possibilité aux citoyens de faire entendre leur voix.

Par ailleurs, il faut regarder quels sont les mécanismes qui facilitent ou pas l'émergence d'un développement compatible avec les objectifs que l'on poursuit et dire tout simplement que c'est par l'intermédiaire soit du service public, des entreprises du marché ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les trois se sont développés de manière concomitante depuis le début de l'ère moderne, si l'on considère que c'est la révolution industrielle qui, essentiellement, a marqué, en tout cas dans la période où nous sommes, la mutation d'une société rurale vers la société où nous nous trouvons actuellement. Il est clair que, depuis l'origine, dès lors que l'industrie a décollé, l'État s'est organisé et les acteurs de l'économie sociale sont apparus.

Finalement, cette espèce d'interactivité des trois champs construisant de la richesse, du droit et des initiatives partant du citoyen ont, de manière complémentaire et parfois concurrentielle, élaboré progressivement un ensemble qui nous a conduits là où nous sommes. C'est l'exemple français et anglais, c'est la réalité espagnole et nous pourrions continuer la liste d'une réalité qui traverse les différents pays de l'Ouest européen. J'insiste sur cet Ouest, parce que j'ai quelques inquiétudes si nous avons imaginé une ouverture politique large de l'Europe sans avoir pris la précaution de mettre, au cœur de la construction juridique, cet héritage démocratique et cette pluralité économique.

Je voulais en venir à ce point : je suis convaincu aujourd'hui que tout système ou toute vision monolithique en matière de développement est une erreur intrinsèque. Toute affirmation de la suprématie d'un système sur les autres et de l'organisation de cette hiérarchie dans le droit est consécutive d'une marche contraire au développement durable. Les combats se rejoignent car les acteurs du développement, quels qu'ils soient, doivent être les premiers militants de cette pluralité des démarches économiques et permettre qu'elle soit traduite dans nos organisations internationales.

À cet égard, il faut quotidiennement faire une pédagogie active à l'endroit d'un certain nombre d'interlocuteurs pour qui les mots "association", "coopérative", "mutuelle" sont bien absents de leur formation et de leur expérience vécue. Il faut affirmer que la différence de statut, les spécificités, l'initiative collective, le lien social, etc., au-delà de l'acte économique, et toutes les valeurs ajoutées qui font le lien d'une société et sa dynamique collective, ne sont pas seulement de la statistique financière, ni du PIB.

Nous pourrions, à ce propos, analyser la manière dont la richesse se compte. Aujourd'hui, si 1 000 accidents se produisent sur le périphérique à côté, ou si une tempête passe et ravage toute la forêt française, c'est du PIB en plus. Nous devons nous interroger sur cette manière de

comptabiliser en positif des destructions et de ne traduire en aucune richesse collective la prévention ou l'anticipation.

Nous avons créé des systèmes de comptabilité publique après guerre qui avaient leur raison d'être. Ils ont été conçus dans un contexte où la notion de reconstruction n'était pas un vain mot et que, forcément la dominante physique et matérielle de cette dynamique était patente. Beaucoup de villes étaient détruites et des secteurs industriels entiers étaient éliminés, éradiqués de la carte après moult bombardements. Ceux qui l'ont conçu, avaient des raisons intellectuelles objectives de le concevoir comme ils l'ont fait.

La question est la même : cinquante ans plus tard, dans un contexte complètement différent, avec des enjeux totalement modifiés, ne faut-il pas "revoir la copie"? J'ai ouvert un chantier sur les nouveaux indicateurs de richesses. Ce chantier sera long, nous l'avons initié.

Pour revenir à cette pluralité, la première étape, le premier devoir, est de considérer –et je prendrai des exemples très concrets à la fin de mon propos- qu'il faut plaider la capacité d'initiatives dans toutes ses formes parce qu'elle est la clé de la construction de réponses nouvelles. Toutes les grandes constructions, qu'elles soient privées ou publiques, ont un seul comportement : reproduire, quand elles ont un monopole, la situation antérieure et empêcher que prenne pied toute une série d'initiatives plus petites, plus innovantes, et qui, peut être, pourront se généraliser dans le temps.

Nous sommes dans une société où le sport consistant à empêcher l'innovation ou les réponses nouvelles d'acteurs modestes ou leur insertion dans le paysage, est très répandu dans toutes les strates, que ce soit du côté de l'appareil d'Etat ou de celui des grandes corporations. De ce point de vue, c'est un match nul. Les deux grandes sphères qui dominent le jeu convergent vers un comportement que je considère comme assez semblable. Nous devons l'infléchir, le modifier. Pour pouvoir le remanier, des gens doivent créer des espaces ou des références. Nous devons donc donner plus de liberté, de diversité et de souplesse : régulation, souplesse.

S'agissant du débat européen qui se profile en 2003-2004, je reviens sur l'Europe de l'Est un instant. La vie associative ne s'y est pas beaucoup développée et pour cause ; elle est concomitante de la liberté du droit du citoyen de se regrouper librement, de prendre une initiative, d'en rencontrer d'autres, ce qui n'a pas été forcément beaucoup favorisé dans le demi-siècle que nous venons de traverser.

La mutuelle n'est pas née, puisque la protection sociale était prise en main par l'Etat seul. Le monde coopératif a été construit dans une vision liée beaucoup plus à la notion de nomenclatura qu'au développement indépendant de réseaux d'acteurs libres.

Nous avons donc, devant nous, une ouverture où, d'un côté, certains pensent que Colbert avait raison et que seul l'État a sa place dans l'intervention sur le jeu collectif et public. Cette culture est toujours présente. D'un autre côté, certains considèrent qu'il faudrait ouvrir les portes à un néolibéralisme sans frein, sans règles, parce que le marché ferait, spontanément, le bonheur de l'humanité. Enfin, au milieu, certains disent : *"Attendez, enlevez 9 % ou 10 % de l'économie sociale et solidaire du paysage économique européen, et ce n'est pas 9 % ou 10 % de la société qui se trouveront en recul, c'est beaucoup plus"*. Aux deux millions de salariés du secteur -je prends les chiffres français- il ne faut jamais oublier d'ajouter les huit millions de bénévoles qui sont autour, ni la partie non comptable de cette économie ou de ces services, qui se trouve dans les coûts évités et dans la valeur ajoutée du temps offert.

Celui qui oublie cette réalité, plaide une déstructuration des sociétés ou un modèle extrêmement anglo-saxon qui pousserait aux extrêmes la concentration de la richesse ou de la pauvreté, soit au sein des sociétés, soit au travers de la géographie internationale. Si nous voulons tourner le dos à ce modèle -et le développement durable le plaide et le prône de manière claire-, cela signifie que nous devons plaider, au contraire, la complémentarité de hiérarchies différentes.

Finally, le débat européen 2003-2004 soulève la question de savoir si le traité européen, si une constitution de l'Europe demain, va asseoir la pluralité des démarches économiques et reconnaître la différence de hiérarchie des normes ou si, au contraire, nous irons vers un espace ouvert où tout le monde devrait passer à la "moulinette" des règles des sociétés de capitaux -et certains en ont la tentation-, avec un héritage démocratique faible, pour un certain nombre de pays entrants, qui n'existent pas sur le terrain de l'économie sociale. À ce moment, nous nous retrouverons dans une Europe que je considérerais comme "infra-politique".

Nous avons deux ans et demi pour y apporter la réponse. La construction juridique du prochain traité apportera, de manière terrible, une réponse positive ou négative, mais extrêmement durable. Nous aurons une dissolution d'Europe ou, au contraire, une Europe beaucoup plus affirmée, capable peut-être de porter le débat à un autre niveau, celui de la sphère internationale. De ce point de vue, je vous donnerai juste quelques exemples. Je reprends l'international pour revenir vers le local.

Je prends souvent cet exemple parce que je le pense pertinent. Beaucoup ici -et nous y reviendrons- travaillent sur le commerce équitable. Visite de terrain, dans la brousse, à 300 km de Bamako : un groupement de femmes produit du beurre de karité. Ce beurre, extrait d'une noix, sert beaucoup pour les cosmétiques dans nos industries du Nord. Le prix de la tonne partant de la brousse, avec un travail d'affinage manuel à 98 %, est de 30 francs. À son arrivée à la capitale africaine, son prix est de 300 francs, puis de 500 francs au départ. Une fois dans les ports des industries du Nord, le prix de la tonne oscille entre 2 000 et 3 000 francs. Je n'en dis pas plus. Vous avez un groupement de femmes informel, avec des liaisons avec l'extérieur qui se font uniquement par un intermédiaire qui vient au fond de la brousse prendre le produit et qui s'en va pour "quelque part", ce "quelque part" étant quasiment une inconnue pour ces femmes. Ceux qui produisaient 98 % de la valeur ajoutée touchaient à peu près 1 % de la valeur du produit. Cherchez l'erreur ! Construire des filières, offrir un débouché, rééquilibrer la chaîne et supprimer certains intermédiaires ne sont pas des questions secondaires, mais fondamentales.

Autre exemple, lors d'une discussion entre deux ministres africains sur l'adoption ou pas, dans l'équivalent de l'Union européenne qu'est la CDAO pour tous les pays de l'Est africain, d'un texte sur le droit des mutuelles, j'ai pu entendre :

- *Crois-tu que nous pouvons adopter ce texte ?*

- *Tu sais, ce sera difficile, on va nous critiquer. La concurrence avec les compagnies d'assurances...*

Je m'approche et je leur dis : - *Attendez, je ne comprends pas votre discussion. D'abord, qui est le "on" qui ne veut pas que vous fassiez ce texte ?*

- *Le FMI.*

Le FMI a imposé son point de vue à un Conseil de quinze ministres de pays africains. Au nom de quoi ? De la libre concurrence entre les assurances et la mutuelle ! Je pose alors la question qui "tue" :

- *Est-ce qu'il y a des assurances et des compagnies ?*

- *Non, il n'y en a aucune.*

Je leur demande alors : *Pourquoi discutez-vous d'un acte juridique qui porterait atteinte aux droits de concurrence librement exercés par rapport à une catégorie d'acteurs qui n'existe pas chez vous ?*

Les acteurs du Nord, qui tiennent le FMI, apportent le débat européen ou Nord-américain dans les mêmes termes dans un contexte africain où cela n'a aucun sens. En revanche, adopter un cadre juridique qui permettrait de commencer d'initier un débat de protection sociale a du sens et me trouve empêché.

Je prends ces deux exemples pour dire que tant que nous n'aurons pas affirmé que la hiérarchie des normes suppose que des règles générales souffrent des exceptions et doivent prendre en compte des objectifs d'intérêts généraux et la réalité de l'état de développement de certaines

géographies, tant que nous n'aurons pas intégré cela dans une mécanique de droit, nous irons à la catastrophe.

Je prenais ces exemples en Afrique, mais je peux revenir chez nous en prenant celui de l'énergie, si vous le permettez un instant. La grande conquête ou les grands enjeux des années à venir, c'est de produire une ingénierie territoriale locale de l'efficacité énergétique -nous en sommes aux balbutiements-, soit en matière d'études sur les alternatives possibles, soit d'efficacité donc d'économie, au sens ménager du terme : comment dépenser moins pour faire la même chose.

De ce point de vue, si cela fait maintenant vingt ans que la thématique se développe, nous pouvons considérer que nous avons pris un certain retard. Vous allez demander à des producteurs de générer une dynamique dont la résultante sera la diminution des consommations et donc des achats, alors que leur métier est de produire ! Sincèrement, comment peut-on demander une telle schizophrénie à un acteur économique duquel on a exigé qu'il produise massivement une offre pour que tout le monde puisse en bénéficier dans tous les territoires ? On va demander au même acteur d'organiser de l'investissement pour s'assurer qu'une partie de cette offre ne sera pas vendue ? Je n'ai pas besoin d'aller plus loin.

Si la question de l'économie et de l'efficacité énergétiques est d'intérêt général, majeur, son organisation territoriale passera sans doute par un partenariat, y compris avec les producteurs. Comment voulez-vous demander à un constructeur automobile de s'assurer que tout le monde achète des vélos ? C'est impossible, cela ne fonctionne pas en économie et nous n'avons toujours pas intégré cette nouvelle donne.

La société coopérative d'intérêt collectif, qui est née juridiquement au mois de juin et qui permet le partenariat entre les acteurs de la société civile, les collectivités locales et les acteurs privés, sera peut-être le support de cette dynamique locale territoriale. Mais, produire de la matière grise, calculer des investissements, des temps de retour, mettre à disposition des systèmes d'investissements hors budget, non pas comptabilisés dans le poids de la dette dans les budgets des communes, des ménages, ou même de l'entreprise, installer un mécanisme financier en boucle capable de vivre à côté comme étant le budget de développement durable, le budget de l'efficacité pour l'énergie, cela ne se fera pas sans une volonté politique, un partenariat ou une production d'intelligence dans les ambitions locales. Nous prenons du retard. Nous avons -nous le savons- entre 25 et 30 % de marge aujourd'hui sur ce qu'il est possible d'atteindre, et que faisons-nous ? Nous perdons du temps alors que nous n'en avons pas ou, en tout cas, nous en avons très peu à l'échelle de l'histoire.

S'agissant de la production de cohésion -je prendrai l'exemple de l'eau-, mettre quinze communes d'accord, DDE, DDA, Agence de l'eau, etc., pour s'assurer que le réseau hydrographique du bassin versant de telle rivière soit pris en charge, est difficile. Ceux qui ont fait cet exercice avec quinze communes, notamment rurales -contrairement aux idées reçues, plus c'est petit, plus cela se divise, c'est la logique politique-, le savent. On ne peut produire un outil territorial capable de mettre des gens à travailler dans le temps et à entretenir ce réseau sans partenariat. Il se passera un "laisser-faire" découlant, d'une part, d'une loi désuète obligeant des riverains à prendre en charge eux-mêmes l'entretien de la rivière, ce que personne ne fait plus depuis quarante-cinq ans et, d'autre part, des systèmes de rectification brutale qui font de l'écoulement d'eau trop rapide, ou encore un laisser-aller qui créera des bouchons et de belles inondations.

J'ai eu l'occasion de suggérer aux responsables des grandes compagnies d'assurances, dont le premier d'entre eux : "plutôt que d'investir dans la réparation des dégâts matériels et, hélas, parfois humains, ne pouvons-nous pas, ensemble, commencer à investir en amont sur la prévention, sur la prise en charge, sur l'anticipation ?"

On a produit un urbanisme qui a anéanti 50 % des zones humides en trente ans, et on a laissé faire ! Aujourd'hui, le maire d'une commune qui a des terrains viabilisables, touchera la dotation générale de fonctionnement ou d'investissement. Si vous êtes maire d'un espace utile quand il y a excédents de pluviométrie, vous rendez un service immense à tout le monde en évitant des coûts

énormes en termes de dégâts. Or, que touchez-vous ? Rien, puisque c'est un espace non aménagé et que cela n'existe pas dans le calcul économique. Si vous êtes maire et que votre assiette fiscale repose, d'un côté sur une TP en aménageant, et d'un autre sur une dotation de fonctionnement ou d'investissement qui est liée au fait de dérouler des kilomètres de bitume ou de trottoirs, avouez que la tentation est grande !

Il nous faut revoir notre fiscalité et repenser complètement le système. Nous marchons à l'envers. Nous vivons dans des systèmes complètement incitatifs pour des actes contraires au développement durable.

Lorsque je parle d'"évolution", je ne mets jamais le "r" devant, cela n'a jamais été dans mon parcours, donc je ne dis jamais "révolution", mais si nous voulons prendre l'image qu'il faudra tourner sur nous-mêmes pour regarder de l'autre côté de la sphère, le mot n'est pas tout à fait déplacé dans la circonstance. Nous allons devoir regarder les systèmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux pour voir en quoi ils contribuent, incitent, invitent, accompagnent de manière pertinente l'ensemble des acteurs, quelle que soit leur nature au sein de la société, tous ceux qui ont un bout de la réponse ou qui doivent structurer une réponse d'ensemble pour que ces mécanismes de mutation soient rendus possibles.

Je suis persuadé que l'économie sociale et solidaire apportera la réponse par les services de proximité, la cohésion sociale, les services aux personnes et sera capable de produire ces partenariats territoriaux parce que c'est sa vocation. Elle est inscrite dans un dialogue citoyen, dans le fait qu'un certain nombre d'acteurs prennent l'initiative collective pour construire une réponse.

Si nous prenons les rapports Nord-Sud, je signale quand même que les gens qui travaillent en coopérative dans le monde représentent 800 millions de salariés. C'est quasiment le tiers des salariés à l'échelle mondiale, mais ce n'est pas dans le Nord que l'on trouve ce tiers –c'est entre 6 ou 7 %-, mais dans le Sud. La forme la plus répandue dans le monde rural, ou dans le monde de l'artisanat, dans les géographies où ces deux mots recouvrent 90 % de l'économie réelle, c'est la coopérative, qui va créer des liens avec des producteurs, construire des filières, passer des partenariats et les accompagner.

En revanche, lorsque nous ramenons le débat chez nous -et je pense notamment au commerce équitable-, nous sommes dans une ouverture. Le problème n'est pas qui vend, mais de s'assurer que tous ceux qui vendent respectent un cahier des charges et des règles strictes, qu'ils puissent certifier leurs produits et donc garantir une confiance aux consommateurs sur le fait que la provenance est bien de telle ou telle nature, que les règles du jeu dans les relations avec les producteurs sont bien garanties.

Nous ne pouvons pas plaquer de manière néo-coloniale –j'emploie le mot à dessein- notre modèle et notre manière de pratiquer en considérant qu'elle convient dans des pays du Sud où cela n'a aucun sens. Je dis bien "aucun sens". Il existe des géographies entières où nos discussions n'ont aucun sens pour les gens à qui nous pourrions les adresser, là-bas. Soit nous voulons organiser le monde -et c'est bien de cela dont il s'agit lorsque nous parlons de développement durable-, soit nous voulons organiser les règles qui pérennisent l'hégémonie du Nord sur le Sud. C'est peut-être certaines formes de débats auxquels on assiste dans des conférences internationales, mais ce sont deux débats différents. Ils ne sont pas incompatibles, ils peuvent se rejoindre et, petit à petit, ils se frayent peut-être un chemin.

J'ai eu l'occasion de discuter avec le Directeur général du Bureau international du travail voici peu de temps, avec lequel plusieurs ministères français ont signé un accord. Il a réussi à mettre en place un groupe mondial sur la question de la hiérarchie des normes dans les thèmes et les géographies. C'est une première et il a réussi à la faire reconnaître à Doha, dans le cadre de la conférence sur l'OMC. Je ne dis pas que c'est la lueur dans un paysage obscur, mais ce sont peut-être les prémices d'un débat véritable autour de cette recherche qui va interpeller tous les acteurs.

Ceux qui veulent développer le marché ne peuvent pas faire l'impasse sur cette question, ni ceux qui travaillent sur le Nord-Sud et les équilibres mondiaux.

Si des gens doutaient de la fragilité des édifices économiques dès qu'arrive un soubresaut majeur –malheureusement, ces dernières semaines nous venons d'en vivre plusieurs-, ils ont la démonstration que l'économie a besoin de la paix. La paix a besoin de la politique, mais elle est indissociable d'un équilibre de relations et de la prise en compte de la multiplicité des intérêts.

Si nous oublions fondamentalement cela, nous ne pouvons pas discuter d'un développement construit, serein. Quelle que soit la pertinence de nos ordinateurs et la vitesse de circulation de nos flux financiers, si nous sommes en situation de tension et de conflit, tous nos édifices s'écroulent. Alors, tout le monde est ramené à la question première : comment construire une démarche qui puisse continuer de faire avancer collectivement l'ensemble, tout en prenant en compte la diversité au service d'un développement durable ?

Je vous remercie.

Débat

François Gourdon, Président du Comité 21 : Merci, monsieur le Ministre, de nous avoir fait part de votre conviction très forte et de votre très bel exposé, ponctué d'exemples concrets qui vont certainement soulever de nombreuses questions. Votre exposé était dense et appuyé sur une forte conviction.

Jean-François Saglio, administrateur du Comité 21 : Monsieur le Ministre, merci pour cet exposé qui m'a cependant laissé un peu sur ma faim. J'aurai une question simple : Pourriez-vous nous donner les objectifs que vous vous fixez dans votre action gouvernementale, ainsi que les échéances, pour autant que l'on puisse se fixer des échéances aujourd'hui à moyen terme ? Quelle est l'action qui vous satisferait le plus ? Le jour où vous serez amené à quitter ce ministère, que souhaiteriez-vous avoir réalisé ?

Guy Hascoët : La seule certitude que l'on ait en rentrant dans un ministère est d'en sortir. Pour ma part, sur l'exercice en cours, je savais, le 27 mars 2000, que j'avais à peu près deux ans devant moi. Qu'avons-nous fait et quelles sont les actions en cours ? J'ai conduit un certain nombre de chantiers qui ont été souvent installés dans des contextes plus vastes.

- La réforme du Code de la Mutualité, qui est passée par un ensemble d'adaptations au droit français de cinquante-trois directives européennes -c'était l'un des cinquante-trois sujets-, même si nous avons refondu un Code qui fait 290 articles.

- J'ai fait adopter la société coopérative d'intérêt collectif.

- J'ai installé -je vous le signale quand même parce que, comme la liberté d'expression, elle ne s'use que si on ne s'en sert pas- l'article 14 du Code des marchés publics qui introduit les clauses qualitatives du mieux-disant social et environnemental. Testez-le, abusez-en et faites reculer les frontières de son application ! Il faut que cette habitude nouvelle s'installe.

- Nous avons, enfin, la possibilité, dans le cahier des charges d'appels d'offres, de décrire une recherche de la qualité et pas seulement de tomber sous le couperet des critères du moins-disant.

- J'avais réinstallé le quart réservataire. Il a fait l'objet d'un recours en Conseil constitutionnel. Je n'ai pas bien compris l'objectif de l'opposition, mais nous nous en expliquerons peut-être publiquement cet après-midi puisque je défends mon budget. Néanmoins, le recours constitutionnel est positivement engagé pour eux. Cela signifie que la possibilité, dans un appel d'offres, pour une association ou une coopérative, de "lever le doigt" pour demander qu'un quart du marché sur des lots lui soit réservé est quelque chose qui va sans doute, en l'état

actuel, disparaître en raison de ce recours. Nous l'avions réinstallé à l'occasion du débat sur la refonte du Code.

J'ai mis en place des dynamiques concrètes, avec des moyens modestes. Quand j'ai été nommé -je vais être très clair car je ne suis pas "langue de bois"-, nous avions 13 millions de francs de budget, c'est-à-dire un montant ridicule. J'ai obtenu tout de suite 40 millions, au mois de juillet, puis 80 millions à l'automne.

Quelques mois ont été nécessaires pour mettre en route toute une machinerie qui n'existait pas. Nous avons juste la moquette, pas de téléphones, pas de chaises ni de bureaux, etc. Nous avons la volonté de passer des conventions pluriannuelles avec les têtes de réseau de tous ceux qui sont innovants dans le paysage français en économie sociale et solidaire.

Nous allons maintenant -c'est ce que nous préparons pour le début janvier avec des conventions territoriales locales- sceller une dynamique entre tous les acteurs qui veulent bien s'y impliquer, bien évidemment ceux de l'économie sociale et solidaire en premier et aussi les collectivités locales publiques.

J'ai pu soutenir en direct un millier de dossiers, mais les 13 millions, qui sont devenus pour ma part 110 millions, ont, dans le même calendrier, vu l'installation des fonds des PELS dans le cadre de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne, avec environ 150 millions, puis la Caisse des dépôts a installé une nouvelle Direction avec 230 millions, alors que la thématique était en sommeil, pour ne pas dire plus, dans certains cas et dans certains territoires. Nous avons suscité la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur, des collectivités régionales, départementales et locales. En dix-huit mois, les 13 millions sont à peu près, en rythme de croisière, d'une puissance d'intervention qui avoisine un petit milliard de francs, à l'ensemble de l'échelle française.

Ce n'est pas assez, parce que je vois passer des milliers de dossiers que j'aimerais, pouvoir accompagner, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Les cadences sont bonnes puisque j'aurai un taux de réalisation budgétaire, au titre de l'année 2001, de 99,5 %. Je ne sais pas s'il y a eu des précédents dans ce domaine !

S'agissant de la perspective, je considère qu'au-delà de remobiliser le réseau, de remettre en avant les valeurs et le sens de ces démarches, de donner des moyens directs aux têtes de réseau, à des outils territoriaux, à une dynamique locale, la vraie question aujourd'hui est d'affirmer, d'abord, l'existence de ce champ comme l'une des composantes. C'est le but de la loi cadre que de faire reconnaître et de donner à ce secteur toutes les souplesses dont disposent les sociétés de capitaux.

Lorsque vous cherchez, aujourd'hui, à vous unir, à vous regrouper, à vous fédérer, à filialiser dans l'économie sociale, c'est la croix et la bannière. C'est tellement compliqué que peu de gens s'y sont aventurés. Quand vous cherchez à accéder à des fonds propres, on ne peut pas dire que l'ouverture du côté bancaire soit totale... D'autres souffrent, du côté associatif, du mal endémique d'un manque de trésorerie, et beaucoup le savent dans cette pièce. La troisième catégorie est composée de gens qui ne peuvent pas faire naître leur projet car personne ne veut même leur accorder le premier petit prêt qui leur permettrait de se lancer dans l'aventure, et ceci pour trois raisons essentielles :

- la première est que leur projet est trop innovant. C'est le critère d'élimination pour environ 40 % des 7 000 projets à peu près qui ne naissent pas chaque année en France.

- la deuxième raison est que le projet est trop petit. Le calcul est très simple. Votre projet est bon, vous êtes quelqu'un de solide et vous avez toutes les chances de réussir, mais votre programme est tellement petit que les coûts de gestion seront, de toute façon, supérieurs à ce que vous pourrez jamais rapporter à l'établissement qui serait à même de vous prêter quelque argent. Ils refusent donc de vous prêter parce que, même si vous réussissez, vous lui "coûterez".

- le troisième critère d'élimination est souvent soit la fragilité sociale du porteur, soit le manque de cautions solidaires dans son entourage familial ou professionnel.

Cela représente 30 000 emplois qui ne naissent pas chaque année. Je me dis qu'il n'est pas possible que nous restions dans cette situation, d'où mes démarches sur l'épargne solidaire, qu'elle soit en entreprise ou individuelle, et l'idée d'organiser un flux financier qui vienne se mettre à disposition de cette dynamique. Je milite pour que la France ait un dispositif d'ensemble qui permette d'offrir, partout dans les territoires, des réponses à ceux qui se voient éconduire de la banque ordinaire, même coopérative et mutualiste parfois, et qui ne peuvent pas développer ou initier parce qu'il y a une absence de réponse dans le paysage.

Il faut une loi cadre qui permettrait d'offrir des souplesses, d'affirmer le secteur, de le solidariser entre les familles mutualistes, coopératives et associatives, où l'habitude a plutôt été de vivre des vies séparées, conjointes à une cohabitation, mais certainement pas un PACS ni un mariage. Je veux les marier parce que, s'ils veulent se défendre en France, au niveau européen et au niveau international dans leur spécificité, il faut d'abord qu'ils montrent cette solidarité entre sociétés de personnes.

Des gens développent dans tous les territoires de France des services de proximité. Nous avons toute la logique de reconnaissance des plates-formes de services, de la solvabilisation, des mécanismes -je pense aux titres emploi-service- qui facilitent le partenariat et l'abondement qui rend solvable un service pour un maximum de personnes ou qui rend l'accès possible à un maximum de personnes par la contribution de x partenaires, privés ou publics d'ailleurs.

Ces mécanismes sont encore balbutiants. Or, à la clé, il y a la prise en charge à domicile des personnes âgées, une offre d'accueil de la petite enfance, les régies d'entretien des cours d'eau, les plates-formes d'économies de flux. Je pourrais vous faire un catalogue d'une trentaine de thèmes qui sont entravés concrètement parce qu'un certain nombre de conditions qui faciliteraient leur émergence et leur éclosion ne sont pas rassemblées.

Oui, il y a de l'économie non monétaire, mais notre pays est en retard. Des agglomérations voisines en Europe ont installé des systèmes d'échange où quelqu'un qui rend service, dans certains domaines, à la collectivité se voit doté, dans son porte-monnaie virtuel, du droit d'entrée à la bibliothèque, au musée, etc. Il a, en retour de l'effort consenti ou de ce qu'il a donné à la collectivité, la possibilité d'accéder à un certain nombre de services qui existent dans un même périmètre.

Nous devons faciliter ces démarches, si nous voulons du lien social et une société qui tient debout. Si nous souhaitons une société en tension, avec une fracture géographique et par catégorie sociale, c'est facile, c'est un projet à la portée de tout le monde. Si nous voulons une société qui maintienne ses grandes valeurs et garde sa cohésion, il faut encourager toutes les initiatives de participation, de lien, de dialogue.

Il existe toute une série d'outils concrets, techniques, comme les coopératives ou les "couveuses" d'entreprises. Le projet propose une quarantaine d'articles dont l'ambition globale est de mettre en place les acteurs de l'économie solidaire, régler la question financière et après -c'est le chemin que j'indiquais tout à l'heure- porter le débat de cette pluralité des démarches économiques, parce que je ne la crois pas seconde, mais essentielle.

Au-delà de l'ouverture des chantiers européens sur le statut de la coopérative européenne qui est en cours, ou sur l'association européenne qui viendra, je l'espère dès le début d'année, lorsque les Espagnols auront bouclé sous leur présidence le statut de la société coopérative, nous devons installer un cadre juridique dans les politiques européennes et mener le débat de fond.

Je me prépare à conduire ce débat de fond, en ayant pris soin d'avoir un certain nombre de partenaires politiques ou d'alliés autour de cette question, pour que la construction européenne ne passe pas à côté de cet élément majeur dans les années qui viennent. Ensuite, la question d'une refonte des politiques de coopération qui intégrerait complètement la logique de développement local, de partenariat et qui en ferait un axe majeur, doit être aussi à l'ordre du jour.

Voulons-nous une autre politique dans les relations Nord-Sud ? Attendons-nous le prochain 11 septembre pour nous reposer la question de ce que nous n'aurions pas fait dans dix ou quinze ans ? Attendons-nous encore des dégradations ou disons-nous : "*Attention, c'est terminé*" ? Si nous ne construisons pas différemment les relations et si nous n'initions pas quelque chose de fort, la réponse sera la dégradation et la tension parce que c'est le retour de la souffrance et qu'elle a ses limites. Il faut l'entendre ainsi.

C'est une ambition européenne qui, je l'espère, pourrait devenir une ambition dans la construction des relations internationales.

Pascal Bontemps, *chargé de mission, Fédération nationale des sociétés d'économie mixte* : Monsieur le Ministre, nous avons été sensibles à la lecture de la loi sur les SCIC, la "société coopérative d'intérêt collectif", parce qu'elle associe les collectivités locales à leur capital, tout comme les SEM.

J'aurais aimé, si vous avez des éléments pour faire le point sur les SCIC depuis la loi, que vous nous parliez de leur rôle dans le développement local, notamment peut-être dans la mise en place des Agendas 21 locaux. Est-ce qu'il y en a qui sont créées et, si oui, combien ?

Guy Hascoët : Je préciserai d'abord, pour un certain nombre de personnes, ce qui différencie la SCIC d'autres statuts qui ont pu exister ou être votés par le passé et qui existent toujours.

Il manquait, dans le droit français, un outil qui permette le multi-sociétariat et qui facilite, dans le cadre non lucratif et dans les règles de la coopérative au niveau du fonctionnement, c'est-à-dire règles démocratiques, impartageabilité du patrimoine, un partenariat entre acteurs citoyens, collectivités publiques et collectivités privées.

Concrètement, les instances d'une SCIC ont trois collèges obligatoires et deux collèges facultatifs :

- Les trois collèges obligatoires sont une manière de dire qu'il faut des bénévoles, des salariés qui participent et des usagers. Là, nous avons emprunté à nos amis italiens, la coopérative sociale italienne qui a fait ses preuves, même si la tentation existe de notre part et de certains gouvernants actuels de la mettre à mal. Ces trois collèges sont créés par ceux qui prennent l'initiative de créer la SCIC.

- Les deux collèges facultatifs sont l'ensemble des collectivités publiques que nous irions chercher comme partenaires et l'ensemble des acteurs privés comprenant toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, sociétés de capitaux ou sociétés de personnes. L'idée est la suivante : en fonction du sujet, de la dynamique, de la présence ou pas de tels ou tels acteurs dans le territoire, offrons un cadre qui facilite l'intelligence, le partenariat, le regroupement, chacun apportant ce qu'il peut, en y versant soit le souci d'un intérêt général, soit le fait d'être contributeur ou partenaire, avec un objectif concret d'offrir un service de telle ou telle nature ou de prendre en charge tel ou tel problème.

Ne présumons pas de l'intelligence du dialogue local. Offrons-lui un cadre qui, dans la clarté de la non-lucrativité et de l'impartageabilité du patrimoine, permette de faciliter tous les regroupements à géométrie variable au gré des besoins, des dialogues et de l'intelligence des gens qui composent un paysage local au niveau territorial.

La SCIC a été votée le 28 juin, les décrets sont au Conseil d'État. J'espère que ce sera mon cadeau de Noël, ce qui devrait être le cas car ils devraient être revenus avant la fin du mois.

D'ici quelques semaines maintenant, nous disposerons pour la SCIC de l'ensemble des outils : la loi, le décret et les précisions pour savoir si la SCIC emprunte à l'associatif, à la coopérative et dans quel cas de figure.

Je connais déjà l'existence de 750 projets de SCIC. Voilà une loi qui n'est pas finie, un décret qui n'existe pas encore, et on nous signale, remontant de différents territoires, dans des thèmes extrêmement variés, l'intention de projets d'environ déjà 750 SCIC. Je me dis que, lorsque nous

aurons diffusé 200 000 plaquettes aux quatre coins de la France, auprès de tous les élus locaux, de toutes les associations, de toutes les coopératives et de tous les acteurs économiques, beaucoup de choses vont se passer.

Cet outil est pertinent et je pense plus encore dans le rural que dans l'urbain, parce que les services ne naîtront pas si les gens ne mutualisent pas la matière grise.

Payer un cadre "A" pour faire la recherche de financements, la gestion, l'encadrement du personnel, s'assurer que chaque domaine est bien accompli et qu'on tient les délais et la qualité de service est quasiment trop cher et impossible pour beaucoup de gens à l'échelle d'un seul service dans un territoire. Se doter d'un certain nombre de personnes capables de coiffer plusieurs sortes de services : service pour le maintien à domicile, et l'entretien du cours d'eau ou plate-forme de services de flux, c'est possible. La SCIC permet de faire rentrer, en fonction des besoins de manière souple, tous ceux qui sont concernés et qui seront disponibles pour participer ou contribuer à cet objectif général.

Je suis convaincu que cet outil va se décliner à un millier d'exemplaires rapidement à travers la France.

François Gourdon : Votre action est très transversale, comme toute composante du développement durable. Quelle est votre intervention en politique spécifique du type insertion des handicapés, aide aux victimes de fléaux -je pense à la toxicomanie, au SIDA-, promotion de la place des femmes, puisque cela fait partie de la politique sociale ? Intervenez-vous à ce niveau dans votre secrétariat d'État ?

Guy Hascoët : Soyons très clairs. J'interviens sur tous les thèmes de la création de services, d'emplois, ou la production d'un service. Je n'interviens pas du tout dans la politique sociale au sens strict.

En revanche, tous les acteurs de terrain qui, partant de l'insertion, créent des services, considèrent que je suis leur ministre et ils n'ont sans doute pas tort. D'ailleurs, ils ont tellement cette conviction que beaucoup m'envoient leurs dossiers, ce qui fait une gestion un peu complexe parfois.

C'est cette frontière que je fais. Si telle ou telle association vient à moi avec une création de service, j'estime que cela appartient, dans le champ d'un monde associatif, à une partie de l'économie solidaire. Si les gens viennent me trouver avec une demande de subvention de fonctionnement, je leur indique la porte à laquelle ils peuvent s'adresser, mais ce n'est pas la mienne.

Frédéric Tenière-Buchot, *Senior Advisor, Programme des nations unies pour l'environnement* : Vous avez parlé, monsieur le Ministre, à peu près de tous les acteurs que vous côtoyez et d'une manière tout à fait chaleureuse, merci, mais vous n'avez pas parlé des centrales syndicales. Est-ce que la CFDT, FO, la CGT s'intéressent à ce que vous faites ?

Guy Hascoët : Oui. Lorsque je suis arrivé, je me suis demandé pourquoi la thématique était si peu portée par le milieu syndical français. Je suis remonté, non pas au XX^e siècle, mais encore au précédent pour trouver un congrès de Marseille qui a scellé le divorce entre le monde syndical et le monde de la mutuelle et de la coopérative, en 1895. À un moment donné, certains disaient : "*C'est notre vocation de nous occuper de l'ensemble des services et des initiatives économiques en direction des salariés, même si ce n'est pas dans l'entreprise*", et d'autres : "*Ce qui nous importe c'est le monde de l'entreprise et l'intérieur de l'entreprise, le reste ne nous regarde pas*". Les deux familles se sont séparées et ont fait chacune leur bonhomme de chemin, comme nous le savons.

Il est intéressant de constater aujourd'hui que la création de ce secrétariat d'État fait que la question est revenue en débat dans la plupart des syndicats.

J'ai eu l'occasion, bien sûr, d'en discuter avec un certain nombre de responsables. Je vais reprendre un exemple sur lequel j'ai eu à m'expliquer, mais quand il n'y a pas de culture financière, qu'elle soit solidaire ou pas, il est compliqué d'expliquer un mécanisme financier. La

question des fonds solidaires dans l'épargne salariale s'est posée tout de suite quand j'ai été nommé au mois de mars. Nous avons un mois et demi pour boucler une position. Nous avons d'abord essayé de dire que cela nous intéressait d'utiliser les fonds solidaires comme un cheval de Troie, au bon sens du terme.

Si des gens décident la création d'un fonds d'épargne dans l'entreprise, automatiquement le fonds solidaire naît en même temps par la décision qui est prise, mais il est vide et les gens gardent la liberté de le remplir ou pas dans une proportion de 5 % à 10 % de la masse qu'ils ont épargnée. J'ai voulu cela parce que je pensais que, si c'était imposé, cela ne fonctionnerait pas, et que si ce n'était pas imposé mais l'objet d'une discussion entre les responsables de l'entreprise et les syndicats, c'était une manière de faire arriver le thème dans le débat dans l'entreprise et peut-être de PACSer le monde mutualiste et coopératif et le monde syndical, puisque divorce il y a eu voici 106 ans.

Le deuxième secteur sont les Comités d'entreprise. Je pense qu'ils détiennent des clés pour solvabiliser une partie de la demande des services de proximité et des actions types "commerce équitable" sur lesquelles leur engagement, longtemps à l'avance dans une commande, permettrait de construire des réseaux et des filières. Non seulement l'économie solidaire souffre d'un problème majeur de trésorerie, mais en plus, dans le commerce équitable, on s'engage à préfinancer, avant même d'avoir le produit en main, ce qui amplifie cette difficulté.

Certains partenaires, qui ont une puissance financière, pouvaient pour des questions convictions se dire : *"Oui, nous sommes prêts, d'ores et déjà, pour les cadeaux de 2004, à imaginer de commander telle ou telle chose. Nous les voulons pour dans trois ans et nous vous les finançons l'année prochaine."* Quand on gère de tels portefeuilles, il suffirait d'en orienter 1 % ou 2 % dans des causes de ce type pour tout changer. Je les y invite parce que je crois que ce n'est pas un problème d'argent, mais un problème d'organisation de mise à disposition des flux qui aient un effet de levier et qui accélère certaines mutations ou d'accompagner certaines émergences. C'est ce que je cherche à faire en essayant de solidariser entre elles toutes les formes de l'économie sociale et solidaire.

Les petits hésitent à parler aux grands, les grands ne voient pas toujours comment aider les petits que ce soit les acteurs eux-mêmes de l'économie solidaire, le monde syndical, ou le monde de l'entreprise tout court...

Quelques entreprises peuvent jouer un rôle clé dans cet effet de levier. Il suffit pour cela que les responsables de l'entreprise et les responsables syndicaux comprennent qu'ils peuvent contribuer à accélérer, ou à faire émerger dans leur paysage.

J'espère que les syndicats s'interrogeront de nouveau de plus en plus -je pense aux bassins d'emplois- sur la participation qu'ils peuvent avoir à cette dynamique territoriale.

Michel Hors, *Conseiller Développement Durable, Secrétariat d'Etat à l'Industrie* : J'ai juste une question extrêmement précise en matière de relations Nord-Sud. Avez-vous un mécanisme explicite pour créer des jumelages d'associations du Nord et du Sud en économie solidaire ?

Guy Hascoët : D'abord, je fais une distinction des rôles, non pas entre les ministres, mais sur la fonction du politique. Ce n'est pas à moi de dire ce que devrait être ou ce que peuvent être ces jumelages, mais, en revanche, d'être à l'écoute, de détecter, de faciliter, d'accompagner le mouvement réel. Comme je l'ai dit l'autre jour devant l'assemblée des représentants des collectivités régionales et locales engagées dans une coopération décentralisée où j'étais invité -j'en ai d'ailleurs remercié les organisateurs-, je crois que tout le monde peut avoir un partenariat local très pertinent.

Pour prendre un exemple, j'ai rencontré, à Bamako, de jeunes tisserands d'une moyenne d'âge de dix-sept à dix-huit ans, qui vivaient dans la rue et qui exerçaient un métier d'art sous un morceau de plastique accroché à des bouts de bois, qui était à la fois leur atelier et leur maison. Quand j'ai discuté avec quelques coopérants, un professeur d'université m'a dit que ces jeunes étaient dépositaires d'un savoir-faire qui est en train de disparaître. Ils sont les derniers à porter cet

héritage. Pour écouler les produits, comment voulez-vous faire du stock quand vous n'avez pas un bâtiment pour mettre au sec les produits fabriqués ? La question se posait à ce moment d'un investissement qui représentait en équivalent français 200 000 francs, mais qui, ramené en francs CFA, était une fortune.

C'est typique. Cela signifie que pourraient avoir un partenariat local intelligent entre villes, villages, tribus ou zones géographiques et, pour autant, ils ne sont pas en mesure d'organiser cette filière. Pour faire progresser la coopération décentralisée sur un plan économique, il faut que l'action locale puisse aussi s'organiser en inter-local pour faire naître l'organisation de filières. C'est là, je pense, qu'un maillon manque dans les constats que j'ai pu faire en discutant dans les ambassades.

Jean Bercy, *Responsable marketing Institut français du pétrole* : Bonjour monsieur le Ministre. Vous avez parlé de nouveaux indicateurs qui pourraient déclencher les démarches des acteurs, qu'ils soient économiques ou politiques. Si nous changeons nos modes de représentation sur le PNB, nous pourrions également déclencher des actions de la part des acteurs économiques. Je pense surtout aux entreprises et aux institutions financières.

Je sais que le chantier est en cours de réflexion, et j'aimerais savoir quelles seraient les propositions que vous soumettriez autour de l'indicateur de développement humain ? Est-ce un indicateur pertinent intégré au sein du calcul du PNB ou pas ?

Guy Hascoët : Je peux peut-être préciser quelques points.

Quand l'ONU propose un regard différent sur le développement, avec les indicateurs de développement humain, l'exercice est toujours fait au Sud. Pourquoi seulement au Sud ? Il est intéressant de se poser la question chez nous et de faire l'exercice ramené à notre réalité pour voir ce que cela donne et avoir un peu d'humilité. La même analyse peut être faite dans les pays développés et nous pouvons regarder, comparativement, s'il y a des différences notoires et lesquelles.

Le développement durable a deux éléments fondamentaux : les coûts évités et le non-investissement. Je ne dis pas qu'il ne faut pas investir, le coût évité est d'intégrer dans le calcul, le coût de fonctionnement projeté dans le temps. Si nous intégrons ce paramètre dans certaines filières, il ne faut même plus parler d'économie. Nous ne savons plus calculer, nous sommes a-économique, a-budget, a- temporel, "a" tout.

Néanmoins, certains continuent de nous affirmer que cette filière est rentable alors qu'ils n'en connaissent pas le prix. Je ne comprends pas ce langage. Soit nous parlons rentabilité et nous en parlons vraiment, soit nous parlons d'autre chose et, alors, nous sommes dans un autre débat, mais ne nous mélangeons.

Les coûts évités sont les coûts que nous n'aurons pas à payer, les dégâts que nous n'aurons pas à assumer. Le mot "croissance durable" est une synthèse ambiguë qui nous a été inventée depuis quelques années. Malgré tout, si la croissance est faite de 1 000 % de progrès de parcs éoliens par an -croissance qui me convient-, si la richesse est faite de plus de services en solidarité, d'une meilleure prise en compte du Nord-Sud ou du développement accéléré de l'industrie des énergies renouvelables, voilà une croissance qui me plaît. Si elle est faite d'accidents, de la tempêtes, des inondations, elle m'intéresse peu.

Je crois qu'il va falloir que nous ayons un regard sur le qualitatif. Pour prendre un exemple, j'ai eu la question du fret "en responsabilité" dans une région où passent 50 % du fret pour tout le pays. Je suis parti il y a six ans avec des industriels et des chercheurs sur l'idée du dirigeable, ce qui m'a valu quelques commentaires aimables ici ou là dans certaines presses : "*Le Secrétaire d'État veut élever le débat. Il veut transporter le fret par les airs*", etc. Personne n'avait perçu que, derrière ce projet, il y avait six ans de travail et qu'une industrie était mobilisée -il y avait l'aérospatiale, l'aéronautique- et que tout était en mouvement. Quelle est la réponse ? Dans un cas, vous divisez la pollution par cent, vous divisez le coût économique par trois et vous allez plus vite que le camion et le train.

Un autre facteur est essentiel à tout cela : C'est que si cela passe en haut, cela ne passe pas en bas ! Cela signifie que vous écarterez progressivement toute une série de débats sur la multiplication des infrastructures lourdes qui coûtent des dizaines de milliards de francs.

On connaît les commentaires : "*Cela consomme moins, vous êtes sûr ? Ce n'est pas bon pour l'impôt !*", et les autres : "*Il n'y aura plus d'infrastructures ? C'est une catastrophe, mais dites donc, le BTP*"...

Si nous voulons parler de mutation, nous ne pouvons pas, à la fois vouloir résoudre un problème et créer les conditions qui le perpétuent. Il faut choisir. 1 000 milliards d'investissements pour le nucléaire, c'est en fait 700 milliards de coûts de démantèlements qui viendront après, nous en reparlerons !

Si la richesse est de dire que, plus nous avons des pots d'échappement qui "crachent", plus cela fait d'impôts et plus nous avons besoin d'infrastructures et plus cela fait de développement, c'est une vis sans fin et nous n'en sortirons pas. Si, en revanche, nous nous disons que la multiplication des services, la création de richesses autrement, en immatériel ou dans des services pertinents ou sur ces mutations, doit nourrir la croissance de demain, nous prenons les décisions qui permettent d'orienter le dossier dans ce sens.

Nous sommes à la croisée des chemins et dans la contradiction la plus totale. Intellectuellement, beaucoup de gens ont compris les changements qu'il fallait produire et, excusez-moi de reprendre cette expression "*les papys font de la résistance*", structure par structure, domaine par domaine, un phénomène conservatiste de structure nous font perdre du temps pour aller vers l'avenir.

Anne-Marie Sacquet, *Directrice général du Comité 21* : Monsieur le Ministre, je souhaitais avoir votre avis sur la prise en compte ou non du commerce équitable dans l'article 116 de la loi NRE, sur les rapports "environnement" des entreprises cotées, qui devrait prendre effet à partir de l'an prochain.

Guy Hascoët : Pour être honnête, je n'ai pas eu l'occasion de travailler sur la NRE ni sur les incidences de ce choix ou de cet arbitrage.

En revanche, il me paraît important, comme je l'ai dit tout à l'heure, de protéger la qualité de la démarche. Tout se passe dans la confiance avec le consommateur. Nous avons vu les ruptures de confiance qui pouvaient se produire depuis dix ans. Pour prendre l'exemple de la crise de la "vache folle", les professionnels sont victimes même en faisant du label, c'est-à-dire que le marché s'effondre et, malgré des produits de qualité, les professionnels n'arrivent plus à les placer. La rupture de confiance est la clé.

Nous pouvons mobiliser la disponibilité, la générosité au sens intelligent du terme, car un pourcentage très important de nos concitoyens sont, dans leur tête et dans leur vie quotidienne, disponibles s'ils ont le sentiment que ce que nous leur demandons est accessible pour eux et que c'est vraiment utile pour contribuer à protéger la démarche.

Le débat est celui-ci : la marginalité est-elle un objectif ? J'ai vu ce débat dans le recyclé voici vingt ans, dans les énergies renouvelables voici quinze ans, dans l'"agro-bio" il y a dix ans, et il est en cours sur le commerce équitable. Heureusement, chaque fois, la réalité a fini par conduire les acteurs à accepter pour le bio, la qualité, la certification, l'organisation de filières et à mutualiser des moyens de distribution. Faute de quoi, nous n'arriverons pas à construire une offre sérieuse dans les énergies renouvelables.

Des gens plaident le fait qu'un papier recyclé devait être de mauvaise qualité, du style du buvard et que, plus il absorbait, plus il était recyclé, sauf que c'était du papier proprement invendable. Il faut savoir ce que l'on cherche et ce que l'on veut. Il faut être très rigoureux -et de ce point de vue, je suis complètement en phase avec l'ensemble des acteurs- sur la certification de ce qui se passe à la source, sur les engagements pris par les producteurs, la qualité des produits, le rôle des intermédiaires. En revanche, il n'y a pas à plaider tel ou tel type de réseau en distribution, mais d'exiger, quels que soient les distributeurs, qu'ils aient les mêmes niveaux d'engagement et de sincérité.

Ensuite, il faut essayer d'aller à la rencontre du plus grand public possible pour tirer un maximum de filières, de géographies, de producteurs, parce que, au bout du compte, derrière chaque acte d'achat, on fait vivre beaucoup de gens.

La question n'est pas d'avoir un débat "de salon" du Nord, pour s'interroger s'il faut faire ceci ou cela, mais de savoir si nous avons vraiment le souci d'essayer de tirer un maximum de collectivités humaines qui vivent dignement de leur travail ailleurs, et c'est l'objectif majeur.

François Gourdon : Merci, monsieur le Ministre, pour ces propos. Nous sommes vraiment très heureux que vous soyez venu nous parler de toute votre action que vous "menez avec une grande conviction", pour reprendre vos termes. Bravo.

Je rappelle à la presse ce séminaire sur les enjeux du développement durable, les 13 et 14 décembre, à la Maison de la Radio.

Nous avons dans les prochains mois des rendez-vous avec de grandes personnalités.

A bientôt et merci.